

### COMPTE-RENDU et DELIBERATIONS

#### Membres présents votant :

André PUJOL, Patrick CABOS, Joël DUPUY, Robert ROUSSET, Jean-Claude DEDIEU, Claude GOUAZE, Jean-Claude DEGA, Jean-Marie BOINEAU, Jean-Marie MONREYSSE, Jean-Louis BOULET, Bernard PUJOL, Stéphane MAILLAUD, René CLASTRES, Edmond BOINEAU, Richard MEYNARD.

Excusé : Pascal AUDABRAM

#### Membres non votant :

Georgette SUTRA, Josette GALY, Francine SOUQUET, Nicole MOLE, Jean BONZOM, René CAU, Alain TORTET, Pascal MAGNE, Jean-Claude LAMARY.

Convocation du 03/11/2008

Le compte-rendu du conseil du 11 septembre 2008 est validé sans réserve.

### DELIBERATIONS

#### Adhésion de la commune de Lacourt

M. DEGA rappelle que la commune de Lacourt a officiellement demandé son entrée dans la communauté de communes VAL'COUSERANS par délibération en date du 29 septembre 2008. Il indique aussi que la procédure demande d'une part l'accord de la communauté de communes et d'autre part l'accord de tous les communs membres.

La plupart des communes ont à ce jour délibéré favorablement et toutes sont d'accord sur le principe. L'adhésion serait effective au 1<sup>er</sup> janvier 2009, ce qui est le plus pratique du point de vue comptable.

La commune de Lacourt compte plus de 250 habitants selon la population DGF.

Il faudrait refaire l'élection du bureau car celui-ci aura un membre de plus.

Patrick CABOS demande où en est l'adhésion de la commune de Montesquieu Avantès ; M. DEGA indique qu'ils ne sont pas très motivés pour le moment. Il ajoute que la commune de Lacourt a probablement été poussée par le Préfet à intégrer une communauté de communes et qu'ils ont préféré VAL'COUSERANS à Saint-Girons.

Les conseillers communautaires ne voient pas d'objection à l'adhésion de la commune de Lacourt et en notent les intérêts pour la communauté de communes.

⇒ **L'adhésion de la commune de Lacourt à VAL'COUSERANS est votée à l'unanimité.**

Cette décision entraîne une modification des statuts : ajout de Lacourt dans les communes membres, ajout de 3 délégués titulaires et de 3 suppléants, ajout d'un membre au bureau.

⇒ **La modification des statuts induite par l'adhésion de Lacourt est votée à l'unanimité.**

#### Approbation de la charte du PNR des Pyrénées ariégeoises

Ce sujet a largement été débattu lors de précédents conseils communautaires. Les communes ont eu le temps de délibérer à ce propos.

⇒ **La charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises est approuvée à l'unanimité.**

## Avenant à la convention de mise à disposition du complexe sportif

Mme LESPINE explique que la convention de mise à disposition du complexe sportif ne laissait pas la possibilité à la commune de Lescure de percevoir les produits financiers de la location de la nouvelle salle polyvalente. Cette possibilité n'avait été abordée qu'oralement lors de la rédaction de la convention. Pour remédier à ce problème, un avenant à la convention initiale a été rédigé ainsi :

### OBJET

Il est rappelé que « L'immeuble mis à disposition de la Commune de LESCURE est destiné à être utilisé principalement par ses associations, en particulier par l'Union Sportive de Lescure (USL) mais également par des particuliers après signature d'une convention d'occupation, le versement d'une caution et la souscription d'une assurance. ».

Le présent avenant précise : Cette mise à disposition se fera sous la responsabilité de la commune de LESCURE qui percevra pour son propre compte les indemnités d'occupation selon un tarif établi annuellement et soumis à l'approbation de la communauté de communes VAL'COUSERANS.

Les conseillers communautaires sont pour la clarification par écrit de cette modalité qui avait été convenue oralement.

⇒ L'avenant n°1 de la convention de mise à disposition du complexe sportif est adopté à l'unanimité.

## Validation des choix de la commission d'appel d'offres concernant les projets bibliothèques et bâtiment du Pont du Nert

Ces points sont remis au prochain conseil car la commission d'appel d'offre n'a pas eu lieu.

### Délibération modificative

René CLASTRES expose la nécessité de faire une délibération modificative concernant 3 points :

- Harmonisation des comptes et adoption de la nouvelle nomenclature ; ce sont des opérations d'ordre qui ne changent rien au total sur des opérations anciennes et terminées : signalétique 1<sup>ère</sup> tranche, col d'Ayens, étude tables d'interprétation, acquisition informatique, subvention bibliothèque DRAC 2003,
- Achat du terrain de Clermont pour construire la bibliothèque. Cette opération figurera au chapitre « acquisition de réserve foncière » car le bâtiment ne sera pas construit,
- Régularisation des opérations de voirie de 1997 à 2004 : transfert de comptes à comptes et prise en charge par la communauté de communes de l'autofinancement.

Désignation des articles			
N° Article	Libellé	Recettes	Dépenses
10222-00	F.C.T.V.A.		99 103.00
1068-00	Excédents de fonctionnement capital		530 394.00
1321-00	Etat et établissements nationaux	66 065.00	
1321-00	Etat et établissements nationaux		10 058.00
1322-00	Régions	33 127.00	
1323-00	Départements	22 594.00	
1323-00	Département		22 500.00
1341-00	D.G.E.		67 801.00
2111-000	Terrains nus		10 000.00
2111-15	Terrains nus		-10 000.00
2145-00	Construction sur sol d'autrui	4 948.00	
2158-00	Autres		83 758.00
4571-00	Dépenses		121 786.00
4572-00	Recettes	78 810.00	
4572-00	Recettes	729 856.00	
<b>TOTAL</b>		<b>935 400.00</b>	<b>935 400.00</b>

⇒ Cette délibération modificative est adoptée à l'unanimité.

## **Indemnité à la trésorière et à l'agent comptable**

Comme tous les ans, il est nécessaire de voter les indemnités accordées à la trésorière et à l'agent comptable pour l'aide apportée à la confection des budgets et au suivi des finances. Cette année, le montant de ces indemnités n'est pas encore connu mais il paraît être nécessaire de prendre une délibération de principe en vue de l'attribution de ces indemnités. Celles-ci sont fonction de la population DGF de la collectivité et s'élevaient respectivement à 366,39 € et 30,49 € pour l'année 2007.

⇒ **Il est décidé à l'unanimité d'accorder les indemnités au taux de 100 % à la trésorière et à l'agent comptable.**

## **Convention de fauchage avec la commune d'Alos**

Pour l'année 2008, le fauchage de la voirie communale classée d'Alos a été réalisé par la commune qui dispose d'un tracteur et d'une épareuse.

Conformément à la règle établie pour le fauchage des voies communales classées pour l'année 2008, la communauté de communes prendra en charge la moitié du montant de la dépense effectuée par la commune d'Alos. Pour cela, il est nécessaire d'établir une convention entre la commune d'Alos et la communauté de communes VAL'COUSERANS avec mention de la dépense effective.

⇒ **L'autorisation de la signature de cette convention avec la commune d'Alos est votée à l'unanimité.**

## **Mise en place des commissions**

Les commissions avaient été mises en place au mois de juin mais aucune réunion n'a eu lieu jusqu'à présent. Soit on attend l'entrée officielle de Lacourt pour remettre à jour les commissions avant leur fonctionnement soit on provoque une 1<sup>ère</sup> réunion des commissions ; solution retenue. Jean-Claude DEGA souhaiterait qu'une personne de chaque commune soit présente dans chaque commission, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Ceci n'est pas forcément nécessaire.

Jean-Marie MONREYSSE pensait que la commission communication serait réunie avant la parution de chaque journal au moins comme cela se fait au SICTOM ; il va organiser une première réunion avec Marco.

Joël DUPUY souhaiterait faire une réunion de la commission agriculture en janvier.

⇒ **La composition des commissions est validée telle qu'en juin.**

## **Adhésion à l'ATESAT**

Ce point est reporté à un prochain conseil car la proposition transmise par la DDEA est basée sur des statuts inexacts du point de vue de la voirie.

## **Entretien des sentiers intercommunaux**

Il serait judicieux de mettre en place un conventionnement pour l'entretien des sentiers de Val'Couserans : table d'interprétation de Rivèrenert, chemin de Sourroque sur Alos et Lacourt, table d'orientation du col d'Ayens. Cette année, les demandes d'entretien auprès de l'ISCRA se sont faites au coup par coup. Plusieurs propositions seront demandées.

⇒ **Il est convenu de programmer ces interventions.**

## **Adhésion à Pays d'Ariège Pyrénées**

Nous avons reçu un appel à cotisation pour l'année 2008 à l'association « Pays d'Ariège Pyrénées ». Celle-ci, créée en 2001, rassemble l'ensemble des Pays et communautés d'Ariège. Son objet est de « contribuer à définir, promouvoir et mettre en œuvre une stratégie territoriale de valorisation des ressources naturelles et culturelles communes aux territoires ariégeois organisés en

Pays ou en cours d'organisation, ainsi qu'aux collectivités locales ou leurs groupements » et ce avec l'ensemble des partenaires concernés. Elle a été constituée principalement pour coordonner et gérer le programme d'initiative communautaire innovant LEADER Pays d'Ariège. Elle prépare le conventionnement pour le prochain Leader qui sera intégré à la politique agricole commune sur le futur fonds FEADER.

Les élus semblent en majorité très réticents à cette adhésion qui semble concerner beaucoup plus la vallée de l'Ariège que le Couserans. Joël DUPUY regrette que ces fonds s'écartent de leur vocation première d'aide au développement agricole et d'aménagement rural par le biais d'associations en tout genre.

⇒ **L'adhésion à l'association « Pays d'Ariège Pyrénées » pour l'année 2008 est rejetée à l'unanimité.**

## **POINTS DIVERS :**

### **Complexe sportif**

La construction du complexe sportif a repris après 3 semaines d'interruption. Les ouvriers en sont au montage de la charpente.

### **Bibliothèques et siège social**

Deux réunions ont eu lieu avec les financeurs pour les bibliothèques. Ceux-ci acceptent le changement de programme pour le projet de bibliothèques mais il faudra déposer un nouveau dossier en contrat de Pays au mois de février. Les plans des bibliothèques du Pont du Nert et de Lescure sont en cours de réalisation ; ils sont presque finis.

Le Bâtiment du Pont du Net comprendra donc la bibliothèque, le garage et l'atelier au rez-de-chaussée, 4 ou 5 bureaux la salle du conseil, une cuisine et une salle d'archives au 1<sup>er</sup> étage.

### **Collecte des films plastiques**

La fédération départementale des CUMA avait mis en place pour les années 2006 à 2008 la collecte des films plastiques dans les exploitations agricoles. Les conventions de partenariat avec VAL'COUSERANS n'avaient jamais été signées. Il est proposé de leur demander si cette opération sera renouvelée dans les années futures. Le coût pour la collectivité était de 1 600 €par an.

Joël DUPUY ajoute que pour y participer, les agriculteurs doivent adhérer à la fédération pour un coût annuel d'environ 70 à 100 €et que le service était très bien. Il évite entre autres que tous ces plastiques soient brûlés dans les champs. C'est pour le moment une entreprise aveyronnaise qui s'occupait de la collecte.

C'est une bonne idée mais relativement cher pour VAL'COUSERANS. Voir avec la fédération si l'opération est reconduite et pour quel coût.

### **Voirie 2008**

André PUJOL indique qu'il est très content des travaux de voirie réalisés cette année sur sa commune.